

Stratégie nationale
de développement durable
2010 > 2013

Vers une économie verte et équitable

À L'INTERNATIONAL

Octobre
2011

La stratégie de la France pour une économie plus verte et plus équitable

À une période où les enjeux environnementaux deviennent de plus en plus présents et où l'exigence de solidarité s'accroît, tant entre les pays qu'au niveau national, la stratégie française de développement durable 2010-2013 identifie des priorités et des leviers d'actions pour un modèle de développement orienté vers une économie verte et équitable. C'est-à-dire une économie sobre en ressources naturelles (énergie, matières premières, eau, biodiversité, etc) et décarbonée, compatible avec le rythme de renouvellement ou de recyclage de ces ressources, mais aussi plus robuste grâce à la prise en compte des intérêts des plus vulnérables et des générations futures.

La SNDD 2010-2013, tout comme la précédente stratégie, est en cohérence avec la stratégie européenne de développement durable (SEDD) : elles s'articulent autour des mêmes défis, afin de faciliter le dialogue et les points de comparaison entre la France et ses partenaires européens.

Les objectifs de la SNDD 2010-2013 réaffirment les engagements de la France aux niveaux européen et international.

► De Rio 1992 à la SNDD 2010-2013

La stratégie nationale de développement durable 2010-2013 est l'aboutissement d'un cheminement initié par le Sommet de la Terre de Rio, en 1992, poursuivi avec celui de Johannesburg, en 2002, et jalonné de plusieurs étapes :

- en 2003, l'adoption de la première stratégie nationale de développement durable,
- puis, en 2005, l'adossement au préambule de la Constitution française de la Charte de l'environne-

ment dont l'article premier consacre le droit de chacun « à vivre dans un environnement équilibré et respectueux de sa santé. »

- enfin, en 2007, le Grenelle de l'environnement, vaste concertation entre les acteurs de la société française sur les questions environnementales (pour en savoir plus : www.legrenelle-environnement.fr).

Adoptée le 27 juillet 2010 par le comité interministériel pour le développement durable, la SNDD a été conçue sur le même mode de concertation que le Grenelle de l'environnement. Tout le Grenelle de l'environnement est dans la SNDD mais celle-ci ne s'y limite pas. Cette stratégie englobe les différentes dimensions du développement durable : les enjeux économiques et sociaux sont pris en compte en même temps que les enjeux environnementaux. L'objectif est de répondre au mieux aux besoins actuels et futurs des citoyens.

En proposant un cadre d'orientation élaboré en commun, la SNDD dessine un véritable projet de société pour aller vers une économie verte et équitable. Une ambition qu'elle souhaite partager et faire partager avec tous les acteurs de la société, publics et privés. ■

POUR EN SAVOIR PLUS :
www.developpement-durable.gouv.fr



Les 9 défis de la SNDD



- 1/ Consommation et production durables.
- 2/ Société de la connaissance.
- 3/ Gouvernance.
- 4/ Changement climatique et énergies.

- 5/ Transport et mobilité durables.
- 6/ Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles.
- 7/ Santé publique, prévention et gestion des risques.
- 8/ Démographie, immigration, inclusion sociale.
- 9/ Défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde.

Objectifs chiffrés

La SNDD rappelle pour chacun de ses neuf défis quelques objectifs chiffrés qui sont les engagements pris par la France au plan national, européen ou international.

Les indicateurs de suivi

► Quatre indicateurs de contexte économique et social, quinze indicateurs phares et trente-cinq indicateurs secondaires ont été retenus pour faciliter le suivi de la SNDD. Ils ont été choisis en concertation avec les acteurs concernés.

► Les indicateurs de développement durable européens constituent le socle de ce tableau de bord. La concertation a permis de le compléter par des indicateurs correspondant aux défis identifiés.

► La SNDD et ses indicateurs sont téléchargeables sur :
www.developpement-durable.gouv.fr/SNDD

Les traductions de la SNDD

La version intégrale de la SNDD existe en anglais et en espagnol. Des versions de synthèse sont disponibles en portugais et en arabe.

La SNDD en action

Des entreprises et des collectivités territoriales françaises s'appuient sur la SNDD 2010-2013 pour déployer leur stratégie de développement durable. Deux exemples pour mieux comprendre.

GREEN OFFICE, L'INNOVATION DANS LE BÂTIMENT

Avec Green Office, concept de bâtiments à énergie positive, Bouygues innove pour relever l'un des principaux défis du siècle. Le premier immeuble du genre achève sa construction à Meudon (92). Son principe, révolutionnaire : produire sur une année plus d'énergie qu'il n'en consomme. Mais aussi répondre à tous les critères environnementaux possibles dès sa conception, en anticipant tous les impacts.

Pour réduire au maximum la consommation énergétique, Green Office s'adapte d'abord aux caractéristiques bioclimatiques du site (climat, ensoleillement, orientation). Choix des matériaux, gestion des déchets, desserte par les transports en commun : l'exigence environnementale est partout. Dans le calcul de sa consommation, Green Office intègre le fonctionnement du bâtiment (chauffage, ventilation, éclairage, etc) ainsi que les consommations énergétiques quotidiennes des utilisateurs (informatique, bureautique...). Chacun participe à l'effort de réduction des consommations par des gestes simples et garde le contrôle de sa propre « empreinte ». Sans perte sur le confort : lumière naturelle optimisée, isolations thermique et acoustique maîtrisées, ventilation intelligente, etc.

Grâce à cette approche globale, la consommation de l'immeuble a été limitée à 62 kWh/m²/an. La production en énergie renouvelable de 64 kWh/m²/an assure donc un bilan énergétique positif. Elle repose sur une centrale de cogénération utilisant la biomasse (huile végétale pure de colza) qui fournit en continu 55 % des besoins de l'immeuble. En complément, une centrale photovoltaïque alimentée par 4 200 m² de panneaux fournit une électricité qui sera revendue au concessionnaire et réinjectée sur le réseau EDF.

LA GOUVERNANCE TERRITORIALE DONNE TOUT LEUR SENS AUX AGENDAS 21 LOCAUX

3 QUESTIONS À

Julie Chabaud

Responsable de la mission agenda 21 au conseil général de Gironde (33)

En quoi la gouvernance (2) est-elle un atout majeur pour mettre en place une stratégie locale de développement durable ?

Au-delà de la juxtaposition d'actions exemplaires, pour être concret et efficace aujourd'hui, il est primordial de s'attaquer à la question de la gouvernance. De tous les défis de la SNDD, la gouvernance est peut-être le plus déterminant. En prenant conscience des objectifs internationaux et nationaux, de leur urgence, de leur complexité et des interdépendances, on se rend bien compte qu'aucun acteur n'a les moyens d'y répondre seul.

sectorielle ou individuelle. Les objectifs stratégiques nationaux sont partagés et relus à l'aune des spécificités girondines. Il s'agit ensemble de s'accorder sur les modalités de mise en œuvre de ces objectifs au niveau local. Le fait de nous saisir ensemble des défis à relever, d'identifier localement l'existant et les leviers opérationnels d'amélioration ou de transformation, de partager et d'expérimenter des projets mutualisés et évalués nous fait gagner beaucoup en cohérence et en efficacité.

La SNDD vous aide-t-elle dans ce travail ?

Oui, car elle fixe des objectifs nationaux partagés et co-construits à l'aune desquels les acteurs locaux peuvent situer leur contribution individuelle et collective. Elle trouve son utilité dans sa

« La clé de la gouvernance de demain, ce n'est plus le principe de répartition des compétences entre niveaux mais, au contraire, celui des coopérations entre niveaux. » (1)

La seule issue est donc dans le collectif, dans la rencontre et la coopération entre tous les acteurs ; chacun contribuant en fonction de ses responsabilités, compétences et moyens.

Pour répondre à cet enjeu, en 2005, le conseil général de Gironde a mis en place le conseil départemental des agendas 21 locaux (CDA21).

Quels sont ses objectifs ?

Le CDA21 de Gironde rassemble 61 collectivités et plusieurs centaines de partenaires publics et privés. Un potentiel considérable. Il s'agit de travailler de manière transversale sur les traductions des objectifs en actions et non plus de manière

capacité à solidifier un projet de territoire, dans le sens où elle fixe à l'échelon national une « responsabilité commune » ; charge aux acteurs publics et privés du territoire de s'accorder sur les moyens d'y parvenir en responsabilité et ensemble, en fonction des ressources de chacun et des réalités locales. ■

(1) Pierre Calame, *La démocratie en miettes. Pour une révolution de la gouvernance*. Édition Descartes & Cie - Paris - 2003 (p. 124)

(2) La gouvernance, défi 3 de la SNDD 2010-2013, est l'un des axes fondamentaux de tout agenda 21. Un de ses objectifs est la réalisation de mille agendas 21 locaux d'ici à 2013.

POUR EN SAVOIR PLUS :

www.green-office.fr / www.cg33.fr

Congo

Pour une gestion durable des forêts du bassin du Congo

La France, qui dispose d'un important couvert forestier en milieu tempéré et tropical, possède un savoir-faire reconnu dans la gestion durable des forêts. Elle s'est fortement impliquée sur les volets forêt et agriculture dans la négociation sur le climat, mais aussi dans son action auprès des pays émergents.

Au travers des financements de l'Agence Française de Développement (AFD) et du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), la France propose son appui au Congo pour aider à la gestion durable des forêts. Avec 220 millions d'hectares de forêt tropicale, le bassin du Congo est en effet le deuxième massif forestier tropical du monde et le plus important réservoir de biodiversité en Afrique.

L'exploitation de la forêt constitue un axe majeur du développement économique des pays africains. Une exploitation abusive et désordonnée détruirait la ressource. Sylvie Gourlet-Fleury, responsable du projet, précise que « la mission du Cirad (lire encadré) consiste à créer les conditions pour parvenir à concilier le développement économique et la préservation des biens et des services fournis par la forêt : pour cela nous travaillons à la généralisation et à l'harmonisation

des plans d'aménagement avec l'ensemble des opérateurs de la gestion forestière, notamment les compagnies qui l'exploitent. Ces plans visent à préserver les forêts à long terme en s'appuyant sur une double connaissance : l'état de la ressource à exploiter et son évolution prévisionnelle. » À ce jour, 30 millions d'hectares, sur les 50 qui ont été concédés à des compagnies forestières, sont concernés par cette dynamique d'aménagement durable. ■

LE CIRAD, POUR LE DÉVELOPPEMENT

Le Cirad (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement) est un établissement public placé sous la double tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère des Affaires étrangères et européennes. En partenariat avec les pays du Sud, il répond aux enjeux internationaux de l'agriculture et du développement.



POUR EN SAVOIR PLUS :
www.cirad.fr

Malte

MISTRALS, un nouveau souffle sur le bassin méditerranéen

MISTRALS est un métaprogramme de recherche interdisciplinaire à vocation internationale axé sur la décennie 2010-2020. Il est co-piloté par le CNRS et l'IRD, en partenariat avec onze autres organismes de recherche, qui rassemble plus d'un millier de scientifiques. MISTRALS vise à mieux comprendre l'environnement du bassin méditerranéen et à anticiper son évolution sous la pression des changements globaux.

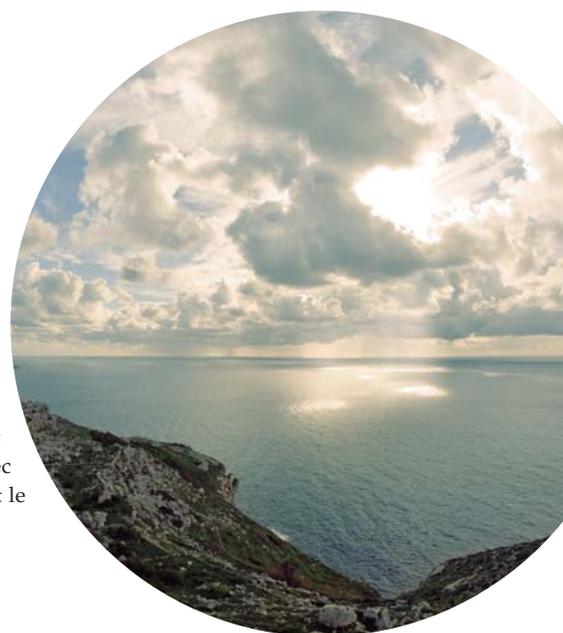
MISTRALS coordonne ainsi des programmes de recherche portant sur l'étude de l'atmosphère, de l'hydrosphère, sur l'écologie des environnements et les sciences humaines et sociales.

L'objectif est d'étudier les mécanismes influençant l'environnement et l'anthropisation pour anticiper les conditions d'habitabilité de la zone

géographique. En effet, les risques sismiques et volcaniques, les pollutions de l'air, de la mer, des eaux continentales et des sols, les événements hydrométéorologiques et éoliens intenses, les sécheresses, etc sont autant de menaces qui pèsent sur la biodiversité, l'accès aux ressources naturelles et les conditions de vie des populations méditerranéennes.

MISTRALS est un programme exemplaire en termes de coopération et de partenariats, à la fois équilibrés et d'intérêt mutuel, co-financé et co-géré avec les partenaires impliqués dans la problématique méditerranéenne. En outre, MISTRALS s'étend à d'autres pays concernés d'Europe et du Bassin Méditerranéen et a été inauguré au printemps 2011, à Malte, au moment où le CNRS établissait dans l'île une antenne pour la coopération scientifique en Méditerranée.

Par cette initiative, la France exprime son engagement pour rendre à la zone méditerranéenne le rôle et la place qui lui reviennent dans le futur de l'Europe et de ses relations avec l'Afrique du Nord et le Proche-Orient. ■



POUR EN SAVOIR PLUS :
www.mistrals-home.org

Chine

Priorité à la réduction du CO₂ !

L'AFD DANS 70 PAYS

Présente dans plus de soixante-dix pays, l'Agence française de développement (AFD) agit, depuis plus de soixante ans, pour combattre la pauvreté et favoriser le développement des pays du Sud dans le cadre du dispositif français de coopération.

Pour en savoir plus : www.afd.fr

L'Agence Française de Développement (AFD) intervient notamment en Chine dans le cadre de la stratégie définie par le gouvernement français en direction des pays émergents. Pour ce pays, la lutte contre le changement climatique est un des axes structurants. Deux exemples illustrent cette dynamique forte des relations franco-chinoises.

L'efficacité énergétique dans les bâtiments publics

Wuhan, avec plus de huit millions d'habitants, est la huitième ville chinoise. Pour la réhabilitation énergétique des bâtiments publics de la ville, l'AFD a attribué un prêt de 20 M€ à la République populaire de Chine, complété par une contribution de l'ADEME pour le financement d'actions d'accompagnement.

Le projet consiste à réhabiliter (protections solaires, vitrages, etc) trente bâtiments administratifs, soit une

surface totale de 624 000 m². L'objectif est de réduire chaque année de plus de 17 millions de kWh leur consommation d'énergie, ce qui permettra de réaliser une économie de l'ordre de 1,9 M€. Ce programme devrait également entraîner une réduction d'environ 15 000 tonnes de CO₂ par an.

Petite hydroélectricité

Pour lutter contre le réchauffement climatique, la Chine doit réduire l'intensité carbone de son électricité, majoritairement produite à partir d'énergie fossile. La petite hydroélectricité (moins de 50 MW) représente à la fois des capacités de production d'électricité importantes et offre des fonctions d'irrigation, de prévention des inondations, d'alimentation en eau potable, de création d'emplois et de richesses.

À la demande des autorités chinoises, l'AFD accompagne ainsi un programme de petite hydroélectricité. Avec un prêt de 21 M€, l'AFD place ce projet à la croisée des politiques de développement rural durable et de diversification du mix énergétique. L'idée est d'utiliser la chute d'eau des canaux d'irrigation de l'agriculture pour générer de l'électricité. Aucun barrage ni réservoir ne doit être construit mais d'importants travaux de réhabilitation sont réalisés pour réduire les pertes d'efficacité énergétique des installations vétustes construites dans les années 70. Le projet permettra de tripler la capacité totale, avec 16,7 MW supplémentaires. La réduction des émissions de gaz à effet de serre est estimée à 72 000 tonnes de CO₂ par an. ■



CGDD (Commissariat général au Développement durable)
DDD (Délégation au Développement durable)
3, Place de Fontenoy, 75007, Paris
Tél. : 01.40.81.34.99



Délégue interministerielle au développement durable